

REPARTITION DE LA NBI VILLE du METL-MEDDE EN DDT 28

en application de :  
- arrêté du METL du 29 novembre 2001  
- arrêté du METL du 17 septembre 2012

CATEGORIE A

NIVEAU DE QUALIFICATION DE L'EMPLOI ATTRIBUE REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE D'EMPLOIS ATTRIBUES REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE D'EMPLOIS ATTRIBUES	NOMBRE DE POINTS NBI ATTRIBUES PAR EMPLOI REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE DE POINTS ATTRIBUES	DESIGNATION DE L'EMPLOI	DATE PRECISE DES DROITS	NOM DE L'AGENT TITULAIRE DU POSTE	SERVICE	CATEGORIE / GRADE DE L'AGENT	PRECEDENTS AGENTS BENEVOLES	Observations
A	1	0	25	0	Chef du Bureau Rénovation Urbaine et Politique de la Ville			SAUH (Service Aménagement Urbain et Habitat) / Bureau Rénovation Urbaine et Politique de la Ville		<p>ONIER BEAUCHEU, IPE Chef du BRU/PU 50 points du 01/01/15 - 14/05/18 inclus Détachement à l'ANRU le 15/10/16</p>	NBI DE 60 POINTS NON AFFECTEE DEPUIS LE 15/10/2018 CAR MME CHARLOTTE JOLLY AFFECTEE SUR LE POSTE DE CHEF DU BUREAU NE PEUT BENEFICIER DE LA NBI LES 50 POINTS CONTRACTUELLE A COMPTER DU 30/12/2018
A	1	1	25	25	Chef du Service Aménagement Urbain et Habitat (SAUH)	20/08/18	Jean MARTINO	SAUH	A+/AJE	Louis PASQUIER DE FRANCLIEU Chef du SAUH NBI du 01/09/2015 au 31/03/2018 inclus Mobilité à l'INTES/OGALN le 01/04/2018	NBLAFFECTEE: 25 points à Jean MARTINO à compter du 20/08/2018
A	1	1	25	25	Adjoint au Chef du Service Aménagement Urbain et Habitat	14/05/18	LÉO RADEPONT	SAUH	A+/APAE	Pauline SIROT Adjointe au Chef du SAUH NBI du 01/09/16 au 13/05/18 inclus Mobilité (détachement) à l'ÉPAURIF le 14/05/18	NBLA AFFECTEE: 25 points à Léo RADEPONT à compter du 14/05/2018
TOTAL	3	2	100	50							

08 AVR 2019

A Chartres, le  
Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Directrice Adjointe

Stéphanie DEPORTER

PRÉFÈTE DE L'EURE-ET-LOIR

*Direction départementale des Territoires  
d'Eure et Loir*

Chartres, le

18 AVR. 2019

*Secrétariat Général*

*Bureau des Ressources Humaines*

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES**

**DECIDE :**

Monsieur Jean MARTINO, Architecte et Urbaniste de l'État, affecté en Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir en tant que Chef du Service Aménagement Urbanisme et Habitat, doit bénéficier de 25 points de Nouvelle Bonification Indiciaire au titre de la politique de la ville (NBI Ville), à compter du 20/08/2018.

**Le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir**

**Pour le Directeur Départemental des Territoires**

**La Directrice Adjointe**



**Stéphanie DEPOORTER**

**Destinataire :**

**- Intéressé**



PRÉFÈTE DE L'EURE-ET-LOIR

*Direction départementale des Territoires  
d'Eure et Loir*

Chartres, le

**18 AVR. 2019**

*Secrétariat Général*

*Bureau des Ressources Humaines*

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES**

**DECIDE:**

Monsieur Léo RADEPONT, Attaché Principal d'Administration de l'État, affecté en Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir en tant qu'Adjoint au Chef du Service Aménagement Urbanisme et Habitat, doit bénéficier de 25 points de Nouvelle Bonification Indiciaire au titre de la politique de la ville (NBI Ville), à compter du 14/05/2018.

**Le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir**

**Pour le Directeur Départemental des Territoires  
La Directrice Adjointe**

  
**Stéphanie DEPOORTER**

**Destinataires :**

- Intéressé
- SAUH/M. Jean MARTINO, chef de service